

**BULLETIN TYPE: Notice to Issuers**  
**BULLETIN DATE: March 6, 2007**

**Re: Policy 2.7, Pre-Filing Conferences – Applications for Listing by Foreign Issuers**

The purpose of this bulletin is to remind Foreign Issuers that pre-filing conferences give them an opportunity to canvass with the TSX Venture Exchange (the Exchange) issues relating to an Application for Listing. Such conferences are especially helpful when they discuss a Foreign Issuer's financial reporting.

Exchange Policy 2.7, section 1.2(b) strongly recommends a pre-filing conference for Applications for Listing by a Foreign Issuer. A Foreign Issuer is an Issuer:

- (a) the majority of whose mind and management or whose Control Person, is resident outside of Canada or the United States; or
- (b) the majority of whose principal operating assets are located outside of Canada or the United States.

The Exchange has found that Foreign Issuers face more financial reporting challenges, both before and after listing, than other Issuers. Both Securities Laws pertaining to financial reporting and the accounting and auditing rules embedded in Securities Laws have become more complicated. Challenges are compounded when financial reports must describe businesses conducted in jurisdictions with different business laws, accounting concepts and standards, customs and languages.

The Exchange recommends that Foreign Issuers consider their business circumstances affecting financial reporting and their financial reporting capabilities in advance of a pre-filing meeting in order to advise the Exchange of those needs and capabilities at the pre-filing meeting.

The following are some examples of financial reporting capabilities which have caused both Foreign Issuers and the Exchange some concern:

- The CFO's ability to understand the economic substance of material transactions and balances and to oversee the reporting of them in accordance with Securities Laws and accounting rules.
- The audit committee's ability to execute meaningful oversight of the CFO.
- The external auditor's ability to directly execute the audit field work necessary to support the audit opinion.

The above list is not intended to be exhaustive, but provide guidance to Issuers as a basis of discussion for a proposed pre-filing conference with the Exchange.

If you have questions, please contact:

**In British Columbia:** Jody-Ann Edman, Phone 604-643-6526, Fax 604-682-6549  
**In Alberta:** Matt Bootle, Phone: 1-877-884-2369; 403-218-2834, Fax: 403-234-4354.  
**In Ontario:** Ungad Chadda, Phone: 416-365-2206, Fax: 416-365-2224.  
**In Québec:** Louis Doyle, Phone: 514-788-2407, Fax: 514-788-2421.

TSX-X

---

**TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs**

**DATE DU BULLETIN : Le 6 mars 2007**

**Objet : Politique 2.7 – Réunions préalables – Demandes d’inscription présentées par des émetteurs étrangers**

Le présent bulletin vise à rappeler aux émetteurs étrangers que les réunions préalables leur permettent d’examiner en profondeur avec la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») des questions relatives à la présentation d’une demande d’inscription. Ces réunions sont particulièrement utiles lorsqu’elles ont trait à la communication de l’information financière par l’émetteur étranger.

À l’alinéa 1.2b) de la Politique 2.7, il est fortement recommandé de tenir une réunion préalable dans le cas de la présentation d’une demande d’inscription par un émetteur étranger. Le terme « émetteur étranger » s’entend de l’émetteur, selon le cas :

- a) dont la majorité des administrateurs et des dirigeants ou dont l’actionnaire dominant résident à l’extérieur du Canada ou des États-Unis;
- b) dont la majeure partie des principaux actifs d’exploitation est située à l’extérieur du Canada ou des États-Unis.

La Bourse a constaté que les émetteurs étrangers éprouvent davantage de difficultés liées à la communication de l’information financière que les autres émetteurs, et ce, avant comme après leur inscription. Les lois sur les valeurs mobilières qui se rapportent à la communication de l’information financière ainsi que les règles en matière de comptabilité et de vérification qui en font partie intégrante sont plus complexes que par le passé. L’obligation de produire des rapports financiers qui portent sur des activités exercées dans des territoires distincts sur le plan des lois sur les valeurs mobilières et des concepts et des normes comptables ainsi que sur celui des coutumes et de la langue ajoute aux difficultés de ces émetteurs.

La Bourse recommande aux émetteurs étrangers d’examiner la situation de leur entreprise sous le rapport de la présentation de l’information financière et de leurs capacités en cette matière avant la tenue d’une réunion préalable afin d’être en mesure, à la réunion, de faire part à la Bourse de leurs besoins et de leurs capacités.

Voici des exemples de capacités en communication de l’information financière qui ont par le passé soulevé des préoccupations chez les émetteurs étrangers et la Bourse :

- la capacité du chef des finances de comprendre la réalité économique des opérations et des soldes d’importance et de surveiller la déclaration qui en est faite en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières et les règles comptables;
- la capacité du comité de vérification de surveiller efficacement le chef des finances;
- la capacité du vérificateur externe d’effectuer directement sur place le travail sur lequel il s’appuie pour exprimer son opinion.

La liste qui précède ne se veut pas exhaustive, mais elle peut servir de base de discussion aux émetteurs qui se proposent de tenir une réunion préalable avec la Bourse.

Veuillez communiquer avec l’une des personnes suivantes si vous avez des questions :

**En Colombie-Britannique** : Jody-Ann Edman, tél. : 604-643-6526; téléc. : 604-682-6549

**En Alberta** : Matt Bootle, tél. : 403-218-2834 ou 1-877-884-2369

**En Ontario** : Ungad Chadda, tél. : 416-365-2206; téléc. : 416-365-2224

**Au Québec** : Louis Doyle, tél. : 514-788-2407; téléc. : 514-788-2421

TSX-X

---